

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Sergei Aschwanden et consorts - Quelle reconnaissance et quel appui pour les clubs sportifs de notre canton ?

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le vendredi 13 mars 2020 à la Salle des Charbon, Place du Château 6 à Lausanne, pour traiter de cet objet.

Elle était composée de Mme Rebecca Joly (présidente et rapportrice), de Mme la députée Nathalie Jaccard, et de MM. les députés Sergei Aschwanden, Sébastien Cala, Philippe Ducommun, Yves Paccaud, Patrick Simonin, Eric Sonnay. Mme la députée Séverine Evéquoz était excusée et remplacée par Mme la députée Nathalie Jaccard, M. le député Cédric Echenard était excusé.

M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), a également assisté à la séance, accompagné de M. Nicolas Gyger, adjoint de la cheffe du Service des affaires culturelles (SERAC).

Mme Candice d'Anselme (SGC) a tenu les notes de séances. Qu'elle en soit vivement remerciée.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant signale à titre liminaire qu'il ne cherche pas à opposer le sport et la culture. Ce postulat demande des clarifications, notamment sous l'angle budgétaire, sur les efforts qui sont entrepris dans le Canton pour le sport, car il constate que cette branche n'a pas la place politique qu'elle mérite. Investir dans le sport pourrait être un bon vecteur pour réduire les coûts de la santé.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat ne s'oppose pas au renvoi du postulat puisqu'un certain nombre de points méritent qu'une réflexion soit menée, tant qu'il ne s'agit pas d'opposer culture et sport. Toutefois, le Conseil d'Etat souligne qu'en comparaison nationale, le canton de Vaud a probablement une des politiques sportives les plus ambitieuses. En témoigne les nombreuses fédérations sportives internationales établies dans le canton ainsi que le nombre important de manifestations sportives qui ont choisi le canton comme cadre pour leurs éditions passées ou futures (Fête fédérale de gymnastique de 2025, p. ex.). En la matière, la collaboration avec la ville de Lausanne est très fructueuse.

Le Conseil d'Etat est déjà en mesure de répondre à un certain nombre de questions posées dans le postulat. D'abord le SEPS (service de l'éducation physique et du sport) a un budget ordinaire de 8,3 mios en 2020, le SERAC a un budget de 85 mios (chiffre 2019) et compte 201 ETP (y compris les musées et les bibliothèques, soit 24,8 mios pour la BCU (bibliothèque cantonale et universitaire), 3,2 mios pour le Musée de l'Elysée, 2,1 mios pour le Musée cantonal de zoologie, 1,2 mio pour le Musée cantonal de géologie, 1,7 mio pour les Musées et jardins botaniques, 2,8 mios pour le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire et 2,4

mios pour les sites et musées romains d'Avenches. Les charges de la direction du service du Palais de Rumine représentent 3,5 mios).

Les subventionnements du service des sports se montent à 6.9 mios dans le budget ordinaire (1,5 mio pour les manifestations sportives usuelles, 2,4 mios pour l'aide aux communes pour les infrastructures régionales et 3 mios pour les camps sportifs scolaires). Cette année, se sont ajoutées des dépenses extraordinaires hors budget de 9 mios pour les JOJ (Jeux Olympiques de la Jeunesse) et 1,5 mio pour les Championnats du monde du cyclisme. Il faut encore ajouter le fonds pour le sport alimenté par les recettes de la Loterie romande pour 9 à 10 mios annuellement. Le SERAC, lui, a un budget de subventions de 43,1 mios (12,3 mios pour la FEM (Fondation des écoles de musique), 7,8 mios pour le MCBA (Musée cantonal des Beaux-Arts), 18,8 mios pour les aides régulières aux institutions et manifestations et 4,2 mios pour des aides ponctuelles).

En matière de reconnaissance, le service des sports a prévu une remise de mérites sportifs avec une petite attention (d'une valeur d'env. 60 CHF pour un budget total de 8'000 CHF) dans le but de mieux valoriser certains sports moins connus du grand public. Le service de la culture délivre des bourses à des artistes sélectionné-e-s par un jury de professionnel-le-s. Il existe également des résidences d'artistes à Paris et Berlin (celle de New York a été abandonnée pour des raisons financières notamment).

Le représentant du service de la culture ajoute également, au sujet des écoles de musique mentionnées par le postulant, que celles-ci sont financées à 40% par le canton et les communes (à parts égales) et à 60% par les frais d'écologie conformément à la LEM (loi sur les écoles de musique). Les enseignants de ces écoles doivent avoir obtenu un master en pédagogie musicale ou un titre jugé équivalent. Les écoles de musique vaudoises emploient environ 320 ETP.

4. DISCUSSION GENERALE

Les efforts du canton pour le sport international (notamment les fédérations sportives) sont à saluer, mais un-e commissaire estime que des efforts supplémentaires pourraient être entrepris pour la pratique du sport dans le canton, notamment au niveau du sport-étude ou de l'encadrement sportif. Il-Elle relève la faiblesse du budget ordinaire du SEPS et ne cache pas sa volonté d'en demander une augmentation conséquente à la suite de la réponse au présent postulat.

Un-e commissaire relève que la question centrale qui se pose est de savoir quel est le modèle de système sportif qui est souhaité pour le canton. Aujourd'hui, celui-ci est presque exclusivement basé sur le bénévolat. Monsieur le Conseiller d'Etat pense qu'il faut davantage travailler pour une meilleure considération du sport par la société. Cela pourrait prendre la forme d'un soutien accru à l'encadrement sportif, au sport élite, au sport-études, ou encore à la filière d'apprentissage pour favoriser la pratique du sport des apprentis.

Un-e commissaire relève que la plupart des acteurs et actrices du milieu sportif sont des bénévoles, comme les entraîneurs et entraîneuses, les cadres des clubs etc. alors qu'ils et elles ont de grandes responsabilités, notamment avec des jeunes. A ce sujet, un autre commissaire souligne que les procédures cantonales et notamment fiscales sont peu adéquates par rapport à cette réalité (demande de justificatif, etc.) et qu'il a d'ailleurs déposé un postulat à ce sujet, toujours en traitement¹.

Un-e commissaire ajoute, ayant eu des enfants qui ont évolué dans des clubs, que les budgets de ceux-ci sont souvent très serrés et ne peuvent pas prendre en charge les frais de déplacement, par exemple, qui retombent donc sur les parents dont certains ne peuvent pas y faire face. De plus, les subventionnements Jeunesse+Sport sont liés à la présence des enfants aux entraînements ce qui rend les projections budgétaires compliquées. Il manque un véritable encadrement des clubs, ce qui semble mieux se passer en Suisse allemande.

Un-e commissaire relève que les investissements liés aux infrastructures sportives ainsi qu'aux aides pour les clubs sportifs ne sont actuellement pas suffisants et qu'il faudrait augmenter le budget du SEPS.

¹ (19_POS_122) Postulat Patrick Simonin et consorts – Pour une aide aux sociétés et associations vaudoises à buts idéaux afin de réglementer et appliquer de manière simple le remboursement des frais de leurs bénévoles.

Au vu des discussions, le postulant propose de modifier son postulat comme suit :

Le Conseil d'Etat peut-il envisager **de doubler/d'augmenter à 20 millions le budget du SEPS un fonds commun financé à parts égales par le canton et les communes, voire les associations de communes. Il est également souhaité une analyse de la faisabilité afin de permettre, par exemple,** d'octroyer une somme similaire (...).

Pour éviter d'opposer le sport et la culture, un-e commissaire propose de modifier le postulat comme suit :

(...), je demande au Conseil d'Etat **quel est le modèle sportif souhaité pour le canton et comment il entend le mettre en place.** d'évaluer s'il accorde la même importance au sport comme il le fait avec la culture et si l'effort financier est au bénéfice des uns comme des autres

La commission relève unanimement le fait que les clubs reposent largement sur la bonne volonté d'une poignée de bénévoles, ce qui n'est pas viable à long terme. De plus, le mode de financement actuel a tendance à favoriser certains sports phare au détriment d'autres. Dans ce cadre, la question du genre se doit d'être soulevée, puisque les sports majoritairement féminins sont souvent pénalisés, de plus que les équipes féminines de sports majoritairement pratiqués par des garçons.

Après discussions, la commission adopte à l'unanimité les modifications suivantes au postulat :

d) (...), je demande au Conseil d'Etat **quel est le modèle sportif souhaité pour le canton et comment il entend le mettre en place** d'évaluer s'il accorde la même importance au sport comme il le fait avec la culture et si l'effort financier est au bénéfice des uns comme des autres.

f) Le Conseil d'Etat peut-il envisager **d'augmenter de manière très conséquente le budget du SEPS un fonds commun financé à parts égales par le canton et les communes, voire les associations de communes. Il est également souhaité une analyse de la faisabilité afin de permettre, par exemple,** d'octroyer une somme similaire (...).

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Prilly, le 30 avril 2020.

*La rapportrice :
(Signé) Rebecca Joly*